

DOCUMENT D'ORIENTATION



APPEL A PROJETS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES 2011

BENEFICIAIRES :

Les seuls bénéficiaires au présent appel à projets Sciences Humaines et Sociales (SHS), qui est un dispositif régional de soutien à la recherche en Sciences Humaines et Sociales d'impact régional, sont les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et les grands organismes de recherche publics implantés en Midi-Pyrénées.

DUREE : 12 mois maximum.

OBJECTIF ET MODALITES :

La mesure proposée est destinée à soutenir la recherche en Sciences Humaines et Sociales (SHS), à travers des projets de recherche d'impact régional.

La Région financera les compétences en recherche en SHS d'intérêt régional, notamment au regard des retombées économiques, sociétales, culturelles et touristiques, et en matière de gouvernance et d'aide à la décision, sur le territoire régional.

THEMES OUVERTS A L'APPEL A PROJETS SHS 2011 :

Ces actions-clés visent à réaliser des études en sciences humaines et sociales sur les thèmes présentés ci-dessous.

Une approche pluridisciplinaire pourra être menée sur chacune des actions-clés.

Les projets de recherche doivent être réalisés sur le territoire Midi-Pyrénées.

La cohérence entre les projets déposés et les actions-clés qui suivent est un critère de sélection des projets. Les projets hors action-clé ne seront pas retenus.

Une attention particulière est exigée sur la dimension de faisabilité technique, juridique et réglementaire des propositions.

ACTION-CLE 1 : PRATIQUES MANAGERIALES

Les entreprises de la région ont mis en place divers changements et stratégies pour faire face à la crise et assurer leur rentabilité. Les effets de ces changements sont nécessairement ressentis au cœur des organisations, au niveau des équipes de travail et affectent les relations hiérarchiques.

La confiance est une notion clé de l'échange social et détermine nombre d'attitudes et de comportements bénéfiques pour les organisations (satisfaction au travail, implication organisationnelle, stress au travail, performance, comportements d'innovation...).

Cette action-clé a pour objectif, par exemple :

- d'étudier comment évoluent (et se détériorent) les relations d'emploi (la confiance) entre supérieurs hiérarchiques et subordonnés,
- d'étudier la compréhension des effets de la hiérarchie sur les comportements au travail et notamment l'acceptation des changements et la coopération,
- d'étudier l'un des déterminants du stress au travail,
- de comparer les relations de confiance secteur public / privé,
- d'étudier les effets des pratiques managériales sur la santé au travail,
- d'étudier les relations entre pratiques managériales, organisation du travail, contenu du travail, et sur l'efficacité et la performance des salariés ou des équipes de travail,
- ...

La présence d'un partenariat avec les médecins du travail serait potentiellement intéressante.

ACTION-CLE 2 : ALIMENTATION - AGRICULTURE

Le monde agricole prend une part importante dans la région Midi-pyrénées tant dans le domaine de l'environnement que de l'aménagement du territoire.

Dans cette action-clé, sont visées les recherches sociologiques, économiques, environnementales et/ou juridiques sur les thèmes suivants :

- Productions agricoles et dérégulation des marchés : effet des événements conjoncturels sur l'évolution de l'agriculture,
- Réactivité des acteurs économiques et capacité à concilier productions traditionnelles, performance économique, et qualité environnementale,
- Santé et alimentation,
- Foncier agricole : sa consommation et l'évolution des structures d'exploitation.

ACTION-CLE 3 : PATRIMOINE

Cette thématique viserait à encourager les études ayant pour sujet le patrimoine dans ses aspects les plus généraux, proposant des moyens de restitution qui soient directement communicables au public.

Seront favorisées les disciplines qui approfondissent la connaissance du patrimoine régional en permettant l'élaboration de protocoles ou de diagnostics précis sur un des sujets suivants :

- construction de bases de données,
- études typologiques sur l'urbanisme et son histoire en Midi-Pyrénées,
- études sur le patrimoine immatériel : la musique, la langue, les traditions, les savoir-faire liés à la langue et à la culture occitanes, par exemple.
- études sur les expressions idiomatiques de la langue occitane,
- villes et archéologie,
- ouverture au public des sites patrimoniaux et structures de mise en valeur du patrimoine,
- droit à l'image et propriété intellectuelle en matière de patrimoine,
- droit spécial des biens culturels, régime de la domanialité publique, règles du droit d'auteur,...
- droit à l'image des collectivités publiques propriétaires ou gestionnaires, en particulier des collectivités territoriales.

Le partenariat avec le Service de la connaissance du patrimoine et la mission langue et culture occitanes de la Région Midi-Pyrénées est recommandé pour une meilleure communication et diffusion publique

ACTION-CLE 4 : FORMATION EN MIDI-PYRENEES

La présente action-clé vise toute recherche concernant la formation en Midi-Pyrénées apportant des préconisations concrètes aux pouvoirs publics ou acteurs concernés au plan local.

Cette action-clé a pour objectif, par exemple, d'analyser les relations Emploi formation :

- évolution de la demande sociale (mécanismes d'orientation, construction et déconstruction de l'image d'un métier),
- évolution de l'économie (les besoins de qualification, la perception des parcours et/ou type de formation par les entreprises,...),

Elle pourrait s'attacher également, par exemple, à identifier l'implication et la mobilisation des jeunes dans les politiques publiques et analyser quel type de formation cette implication leur apporte.

Enfin, la recherche pourrait concerner par exemple la formation des techniciens à même de préserver, de promouvoir et de valoriser le patrimoine Midi-Pyrénéen, outil identitaire et emblématique en Midi-Pyrénées.

ACTION-CLÉ 5 : TOURISME

L'objectif de cette action-clé pourrait être de proposer des conseils à destination des acteurs du tourisme en Midi-Pyrénées en vue d'optimiser leur efficacité, par exemple en terme de visibilité sur le web.

Cette action-clé vise à :

- identifier comment le tourisme utilise les logiciels et les ressources de l'Internet pour sa promotion au plan mondial.
- définir et cerner les orientations que peuvent prendre les formations dans le secteur du tourisme, qu'elles s'adressent aux formateurs ou aux acteurs eux-mêmes. Le but serait de promouvoir des dispositifs innovants et efficaces.

ACTION-CLÉ 6 : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES ET LES COMPORTEMENTS A RISQUE

La présente action-clé concerne toute recherche relative à la lutte contre les discriminations, les violences et les comportements à risque apportant des préconisations concrètes aux pouvoirs publics ou acteurs concernés au plan local.

Dans cette action-clé, sont visées les recherches sociologiques et/ou psychologiques sur les thèmes suivants :

- consommation massive d'alcool chez les adolescents,
Par exemple la recherche pourrait consister à étudier les conséquences réelles des nouvelles mesures sur la prévention de la consommation d'alcool chez les mineurs.

- agressions sexuelles et violence conjugale,

La question des traumatismes des victimes d'agressions sexuelles et de violences conjugales est un enjeu de santé publique, trop souvent ignorée.

Par exemple la recherche pourrait avoir comme objectif l'enrichissement de la pratique des intervenants (travailleurs sociaux, etc.) par l'apport de connaissances et ainsi une meilleure prise en charge des victimes d'agressions sexuelles et des violences conjugales.

- personnes en situation de handicap en matière de mobilité
- la place des seniors et des jeunes dans le monde du travail,
- l'enseignement pour les enfants malades ;
- le soutien scolaire : attentes des jeunes et des parents ;

Dans le but de promouvoir l'égalité des chances, la recherche pourra notamment traiter le principe d'égalité femme/homme ou la prévention de l'échec des jeunes « à besoins éducatifs particuliers » et des possibilités en matière d'éducation qui leur sont offertes.

ACTION-CLÉ 7 : MOBILITE DES PERSONNES PAR LA GESTION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES ET ROUTIERS REGIONAUX

La présente action-clé concerne toute recherche relative à la mobilité des personnes par la gestion des transports ferroviaires et routiers régionaux et les évolutions comportementales des voyageurs face à l'arrivée de nouveaux services, apportant des préconisations concrètes aux pouvoirs publics ou acteurs concernés au plan local visant à adapter le transport régional aux évolutions.

Dans cette action-clé, sont visées les recherches sociologiques, économiques, juridiques... sur les thèmes suivants :

- repérer les nouveaux facteurs influant sur la mobilité des actifs vis-à-vis du transport ferroviaire et routier régional : prise en compte du développement durable, évolution de la structure familiale, développement de nouveaux services, évolution du monde du travail, opportunité/risque par rapport à la mobilité ... et analyser leurs impacts.
- évaluer les besoins des voyageurs en terme d'information (supports d'informations classiques et innovants, information en gare et dans les trains, annonce automatique...)

- déterminer le niveau d'utilisation des nouvelles technologies par les voyageurs (technique d'achat, mode de consommation, mode de paiement tel que le paiement en ligne, ticket électronique...); Quels sont les freins, les opportunités à l'utilisation de ces nouvelles technologies.

- ...

Par exemple, la recherche pourrait consister à évaluer et qualifier la mobilité des personnes en situation de handicap afin de vérifier ou de faire ressortir des spécificités pouvant avoir un impact sur le transport collectif, notamment les transports ferroviaires.

ACTION-CLE 8 : TIC ET MISSION DE SERVICE PUBLIC

Les Technologies de l'Information et de la Communication représentent l'ensemble de toutes les techniques numériques et dispositifs mis en place pour transmettre, échanger, stocker et traiter des informations.

Ce secteur est en perpétuelle évolution, ces technologies sont devenues de véritables outils d'action publique, comme par exemple le cartable numérique, qui est une révolution en matière d'éducation.

Ces nouveaux outils, aussi pointus et efficaces soient-ils, introduisent des questionnements en matière d'appropriation, d'usage et d'éducation.

La présente action-clé vise toute recherche traitant ce type de problématique, notamment l'usage des technologies de l'Information et de la Communication par des personnes en situation de handicap.

ACTION-CLE 9 : ENTREPRISES ET INNOVATION

Les innovations s'inscrivent toujours dans un cadre social bien déterminé, elles dépendent du contexte social de l'environnement dans lequel elles sont nées.

Aujourd'hui, la plupart des grands pays industrialisés s'attachent à favoriser l'innovation comme levier de la croissance à long terme de l'économie. A l'échelle régionale, on peut également caractériser un système d'innovation.

Cette action-clé vise à développer des outils d'aide à la décision en matière d'innovation répondant aux thématiques suivantes :

- capacité des entreprises à réagir face au processus de mondialisation,
- outil créateur d'emplois,
- les freins "non techniques" au développement de projets innovants,
- l'évaluation de la résistance au changement,
- le partage de processus : amélioration de la chaîne de la valeur en développant le concept de partage des processus afin d'élever globalement le niveau de qualité des opérations et produits,
- le processus de management d'aide à l'innovation.

ACTION-CLE 10 : ORGANISATION DES TERRITOIRES

Midi-Pyrénées dispose de nombreux sites à forte notoriété qui référencent notre région, dans le domaine touristique mais aussi dans d'autres domaines, tels que le domaine du service à la personne avec, par exemple, le gérontopôle.

Cette action-clé vise à développer des outils d'aide à la décision répondant aux thématiques suivantes

- évolution de la ville suite à l'implantation d'un site,
- ville, métropolisation et fragmentation territoriale,
- redynamisation territoriale,
- répartitions résidences / entreprises sur le territoire,
- la cohabitation modale en villes et sur routes.
- ...

PROCEDURE DE SELECTION :

La procédure d'instruction et de sélection des dossiers de candidature répondant aux actions-clés de l'appel à projets SHS s'appuiera sur les critères suivants :

CRITERES DE RECEVABILITE ADMINISTRATIVE↪ **Critères obligatoires**

- Tout dossier de candidature doit être complet, muni des pièces nécessaires à l'instruction et envoyé dans les délais impartis.

CRITERES DE FAISABILITE DU PROJET↪ **Critères obligatoires**

- Répondre correctement au dispositif de soutien à la recherche en SHS et respecter les actions-clés.
- Le porteur de projet doit montrer son aptitude et celle de ses partenaires à contribuer de façon significative à la résolution ou à la meilleure compréhension du projet de recherche considéré.
- Le tableau détaillant les ressources humaines doit identifier clairement les responsabilités et le temps (en %) d'implication personnelle dans le projet. Le chef de projet doit s'impliquer au minimum à 1/4 de son temps de travail.

CRITERES FINANCIERS↪ **Critères obligatoires**

- Présenter un partenariat financier (cofinancement) ou un apport en fonds propres.
- Les cofinancements doivent être réels et acquis ou sollicités.
- Le choix des cofinanceurs doit être pertinent par rapport à l'action clé traitée.
- Le partenariat financier doit être de qualité, complémentaire et fédérateur.

CRITERES DE COOPERATION ET DE FEDERATION↪ **Critères bonifiants**

- Présence d'un partenariat avec un acteur du tissu économique (une entreprise, une PME-PMI, un grand compte, un acteur socio-économique, une collectivité territoriale,...).
- Présence d'un partenariat avec un autre laboratoire de recherche.

↪ **Dans le cas d'un multi-partenariat, il est impératif de respecter les critères suivants :**

- Ce partenariat doit être réel, acquis, pertinent par rapport au projet de recherche, de qualité, complémentaire et fédérateur.
- Les partenaires doivent attester de leur engagement dans le projet de recherche et expliquer leur intérêt d'y participer, à travers l'attestation sur l'honneur complétée, signée et jointe au dossier de candidature.

CRITERES DE VALORISATION↪ **Critères obligatoires**

- Apporter des outils en matière de gouvernance et d'aide à la décision.

↪ **Critères bonifiants**

- Implication de retombées économiques, sociétales, culturelles ou touristiques.
- Impact national ou international (critère de rayonnement).
- Organisation d'un colloque sur le thème du programme de recherche.
Ce colloque pourra être soutenu au titre des subventions pour les manifestations scientifiques, sous réserve du respect des critères de cette procédure.
- Publication(s) relative(s) au programme de recherche dans des revues à caractère scientifique. Ces démarches ne peuvent en aucun cas être subventionnées par le Conseil Régional.

CRITERES DE METHODOLOGIE↳ **Critères obligatoires**

- La méthodologie et la programmation des différentes phases et actions de recherche doivent être clairement définies.
- Répondre aux attentes du dispositif de soutien à la recherche en Sciences Humaines et Sociales.
- Préciser la forme, le fond et la date de remise des documents de restitution.

↳ **Critères bonifiants**

- la dimension de discipline de terrain (fouilles, enquêtes de terrain,...) est favorisée.

CRITERES DE RESTITUTION↳ **Critères obligatoires**

- Les éléments de restitution du programme de recherche doivent se faire au terme de l'étude sous forme informatique et papier. Ces documents doivent comprendre :
 - un rapport présentant le bilan de la recherche en trois parties : diagnostic, analyse et préconisations.
 - Un résumé d'une dizaine de pages.
- Le porteur de projet doit :
 - Soit réaliser une restitution orale devant le comité d'orientation SHS lors d'une des journées de restitution organisée par la Région Midi-Pyrénées
 - Soit organiser un colloque auquel serait convié le comité d'orientation SHS
- La Région pourra librement exploiter les résultats, même partiels, des recherches. Elle pourra notamment les reproduire et les communiquer au public par tout moyen.

La non-restitution d'éléments attestant de l'aboutissement du programme de recherche subventionné par la collectivité donnera lieu, sauf cas de force majeure, à une demande de reversement de la subvention attribuée.

DEPENSES :**1- DEPENSES ELIGIBLES**

Les dépenses éligibles sont les dépenses strictement liées au projet considéré.

L'affectation de certaines dépenses au titre des dépenses d'investissement ou de fonctionnement dépend éventuellement du seuil défini par l'agent comptable de la tutelle.

A – Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** ci-dessous, engagées par les laboratoires publics dans le cadre de l'appel à projets, sont éligibles au soutien régional :

- **Petit matériel, fourniture de bureau et autres frais de fonctionnement du laboratoire (frais téléphoniques, achat de documentations, achat d'articles, achat de données, ...)** nécessaires à l'appel à projets :
 - La subvention régionale pourra intervenir jusqu'à hauteur de 80 % de l'assiette éligible de cette ligne de fonctionnement.
 - L'assiette pour cette ligne est plafonnée à 10 000 €.
- **Déplacements et hébergements**, dans le strict cadre du projet :
 - La subvention régionale pourra intervenir jusqu'à hauteur de 80 % de l'assiette éligible de cette ligne de fonctionnement.
 - L'assiette pour cette ligne est plafonnée à 12 500 €.

- **Sous-traitance externe ou recrutement d'une personne en Contrat à Durée Déterminée** : il sera possible au porteur de projet de solliciter une subvention régionale soit pour de la sous-traitance externe, soit pour le recrutement d'un salarié non titulaire, à temps plein, en contrat à durée déterminée.
 - o Sous-traitance externe (au sens juridique du terme, la prestation étant assurée par une entreprise PME Midi-Pyréenne, le paiement étant assuré sur production de factures) :
 - La subvention régionale pourra intervenir jusqu'à hauteur de 35 % de l'assiette éligible de cette ligne de fonctionnement.
 - L'assiette pour cette ligne est plafonnée à 31 430 €.
 - Cette subvention régionale sur la sous-traitance externe ne peut excéder 50 % du montant global de la subvention régionale en fonctionnement.

N.B. : Les dépenses de traduction sont des frais de sous-traitance et doivent être réalisés pour être éligibles par une PME Midi-Pyréenne.

- o Recrutement d'un salarié non titulaire, à temps plein, en Contrat à Durée Déterminée :
 - La subvention régionale pourra intervenir jusqu'à hauteur de 100 % de l'assiette éligible de cette ligne de fonctionnement.
 - Les coûts salariaux éligibles comprennent le salaire net et les charges salariales, ils ne comprennent pas les charges patronales.
 - L'assiette pour cette ligne est plafonnée à 11 000 €.
 - Cette subvention régionale sur la main d'œuvre contractuelle ne peut excéder 50 % du montant global de la subvention régionale en fonctionnement.
 - Le salarié recruté en Contrat à Durée Déterminée dans le cadre de l'Appel à projets SHS, s'engagera à ne percevoir aucune subvention publique liée à ce projet de recherche (bourse CIFRE, Allocation Doctorant, Allocation Post-Doctorant, ...), durant toute la durée du contrat de travail.

B – Dépenses d'investissement

Les **dépenses d'équipement** nécessaires au projet de recherche engagées par les laboratoires publics dans le cadre de l'appel à projets SHS, sont éligibles au soutien régional :

- La subvention régionale pourra intervenir jusqu'à hauteur de 40 % de l'assiette éligible de cette ligne d'investissement.
- L'assiette pour cette ligne est plafonnée à 10 000 €.

2 - DEPENSES INÉLIGIBLES

- Les frais de gestion sont inéligibles au soutien régional
- Les charges patronales en lien avec un salarié, en Contrat à Durée Déterminée, recruté sur fond régional sont inéligibles
- Les dépenses non liées directement au projet sont inéligibles
- Les déplacements pour participation à des congrès et colloques ne sont pas éligibles.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES :

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise de façon synthétique l'ensemble des dépenses éligibles en fonctionnement et en équipement :

Dépenses Eligibles	Assiette Maximale	Taux Maximum	Intervention régionale maximale
Petit matériel et fournitures de bureau et autres frais de fonctionnement du laboratoire	10 000 €	80 %	8 000 €
Déplacements et hébergements	12 500 €	80 %	10 000 €
Sous-traitance externe réalisée par une PME Midi-Pyrénéenne en lien direct avec le projet Ou Recrutement d'un salarié en Contrat à Durée Déterminée, en lien avec le projet (salaire net + charges salariales)	31 430 €	35 %	11 000 €
	11 000 €	100 %	11 000 €
Dépenses en matériel et en équipement	10 000 €	40 %	4 000 €